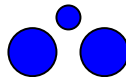




FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
déclaré loi 1901 à la sous préfecture sous le N° W594002803 le 12/02/07
N° de Siret 497 845 370 00012 N° de Siren 497 845 370

D I S T R I C T M A R I T I M E



C.R réunion de District du 20 Avril 2015 A l'A.B.B

Clubs présents: ABB. ABGS. ADJM. FMOC. USD. USG. ST POL.

Clubs absents : ABL. SCB.

Club excusé : SMPSD

Membres présents : RL. MT. BLe. BM. BLt. JCE. LA.

Membres Excusés : PL. CB. CW

1. Mot du Président.

Le Président remercie le club de Bourbourg de nous recevoir pour cette 2^{ème} réunion.

Le Président a reçu officiellement la lettre de démission de Mr Gérard ERE, secrétaire général du club de l'ABB pour raison personnel. Donc le Président vous demande de le supprimer de vos envois par mail.

2. Approbation du CR du 16/02/2015.

Adopté par les clubs et membres présents.

3. CR de la réunion de Ligue du 28/03.

Le Président remercie (FD) Jean-Christian EVRARD d'avoir accepté de remplacer Serge KHELIFANE

Comité directeur de la FFPJP :

L' « **affaire** » **qualificatifs** n'est pas encore tout à fait au point mort ! Alain CANTARUTTI va entamer une action en justice contre Patrick CHALENCON de PLANETE BOULES pour diffamation.

Le contrat avec DUVARRY a finalement été signé dans la douleur par notre président national, ce qui fait que l'assignation au tribunal a été levée. Souhaitons que l'ambiance devenue délétère s'améliore rapidement.

Le congrès 2016 se déroulera à MONTLUCON et non à VICHY.

En coupe de France, la rencontre DOUAI-CHAMPIGNEULLES a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de discussions, et téléphoniques et de vive voix, suite à une réclamation après coup de CHAMPIGNEULLES, un joueur ayant disputé tous les rencontres sans avoir été inscrit sur la feuille de match !!!

Vous retrouverez la nouvelle réglementation concernant **l'arbitrage** dans ce compte rendu applicable depuis le 1 MARS 2015, **excepté pour le but, applicable 2018.**

A savoir :

Article 3 : pour le but, le poids doit être compris entre 10 gr et 18 grammes. (**Applicable en 2018**)

Article 6 : Les cercles pliables sont admis à condition qu'il s'agisse de modèles agréés par la FIPJP au regard, notamment, de leur rigidité.

Les joueurs doivent également accepter les cercles règlementaires ou agréés proposés par l'adversaire. Dans tous les cas, les cercles doivent être marqués avant le lancement du but.

Article 7 : 3° alinéa, que le but soit à un mètre minimum de tout obstacle et de la limite la plus proche d'un terrain interdit. Cette distance est ramenée à 50 cm dans les parties en temps limité, sauf pour la ligne de fond.

4° alinéa, si, après 3 jets consécutifs par la même équipe, le but n'a pas été lancé dans les conditions règlementaires ci-dessus définies, il est remis à l'équipe adverse qui dispose également 3 essais.

Elle peut à son tour reculer le cercle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent si le premier recul n'avait pas permis un lancement à toute distance règlementaires. (*On peut donc reculer le cercle deux fois*)

Article 8 : Si le but est arrêté par l'arbitre, un adversaire ...il ne compte pas pour un jet. *Ceci implique que s'il est arrêté par un adversaire le jet est nul et ne compte pas dans les 3 jets de son équipe.*

Article 9 : L'alinéa 4 Bis devient 7

Article 23 : Toute boule jouée contrairement aux règles est nulle et tout ce qu'elle a déplacé dans son parcours est remis en place, si marqué, à l'exception des cas dans lesquels le présent règlement de jeu prévoit l'application des sanctions spécifiques et graduées de l'article 34. (*Si un joueur n'a pas eu de carton jaune au préalable, on n'annule pas une boule parce qu'il mord le cercle, on lui donne d'abord un avertissement marqué par un carton jaune...*)

Article 26 : Si un joueur ramasse ses boules **en terrain de jeux** alors qu'il reste des boules à ses adversaires, ces derniers ne seront pas autorisés à les jouer. (*Ça ne concerne pas les boules tirées et manquées qui sont en dehors du terrain*)

Article 28 : alinéa 1, si les 2 équipes n'ont plus de boules, la mène est nulle et le but appartient à l'équipe qui avait marqué précédemment ou qui avait gagné le tirage au sort. (*On revient à l'ancien règlement, ce qui est plus logique*)

Article 31 : Aucun joueur ne peut s'absenter d'une partie ou quitter le terrain de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. En tout état de cause cette sortie n'interrompt pas la partie, ni l'obligation par ses partenaires de jouer leur boules dans la minute impartie.

S'il n'est pas revenu au moment où il doit jouer ses boules celles-ci sont annulées à raison d'une boule par minute. (*L'arbitre ne demande plus aux adversaires d'attendre le retour du joueur, au contraire il oblige les joueurs à jouer en respectant le temps d'une minute maximum par boule*)

En cas d'accident ou de problème médical dûment constaté par un médecin, il pourra être accordé une interruption d'un quart d'heure. Si l'autorisation de cette possibilité se révélait frauduleuse, le joueur et son équipe seraient immédiatement exclus de la compétition.

Article 34 :

1° Avertissement qui est marqué officiellement par la présentation d'un carton jaune au fautif.

2° Annulation de la boule jouée ou à jouer, qui est marquée officiellement par la présentation d'un carton orange au fautif.

3° Exclusion du joueur fautif pour la partie, qui est marquée officiellement par la présentation d'un carton rouge au fautif.

4° Disqualification de l'équipe fautive.

5° Disqualification des deux équipes en cas de connivence.

L'avertissement est une sanction, il ne peut être donné qu'après constatation de l'infraction. (*Nous avons l'habitude de dire sur la boule jouée*)

Ne peut être considéré comme avertissement officiel, l'information donnée aux joueurs en début de compétition ou de partie. (*Enfin, la FIPJP officialise les cartons et supprime le deuxième carton orange*)

Article 38 : Une tenue correcte est exigée des joueurs auxquels il est interdit de jouer torse nu et qui doivent notamment pour des mesures de sécurité porter des chaussures fermées, dessus, devant et derrière.

Il est interdit de fumer sur les jeux, y compris les cigarettes électroniques.

Formation : la fédération répartira 4000€ entre chaque ligue ayant fait une formation BF1 au prorata du nombre de candidats.

Seule la fédération est habilitée à fabriquer et à remettre des maillots de champions de France.

Mutations : même si elles sont gratuites, le triptyque doit être rempli. Après 2 ans, le joueur peut prendre sa licence hors période de mutation mais il faut vérifier auprès du club quitté s'il n'a pas causé préjudice, ...

Conseil national :

Un groupe de travail sera chargé d'étudier les modalités d'application de la modification du **mode de scrutin**. Eric EVRARD devrait en faire partie.

R.A.S : une **licence en cours de demande**, mais ne figurant pas dans la base informatique donc non activée est de ce fait incontrôlable, **le joueur ne pourra pas jouer**, sans la moindre contestation possible (**attention cela doit encore être entériné en avril 2015.**)

FD demande si le National de l'USD aura bien lieu ?

Réponse : *Pour le moment nous ne savons pas nous attendons les directives de la Mairie, dont nous rencontrons les représentants le 25 avril.*

Il est demandé au club de l'USD pour le concours du vendredi de mettre Propagande au lieu de Ouvert à Tous.

CD 62 : EE annonce que lors de la réunion du 21/02, il est intervenu auprès du Président National pour lui faire remarquer que le règlement n'était appliqué par tous les départements, à savoir qu'il y a encore des Comités et ligues qui font leurs Championnats en « Open » : ligue Aquitaine et CD16.

Réponse de Mme COSTE Présidente de la Ligue P.A.C.A.

Président bonjour,

Pour information, les championnats de la ligue d'Aquitaine qualificatifs pour les championnats « triplette pétanque masculin et féminin » se dérouleront que les 18 et 19 avril prochains.

Les comités dépendant de la ligue d'Aquitaine ont qualifié au préalable en direct leur quota d'équipes demandé par la ligue.

Chaque comité qualifie ses équipes directement soit pour la ligue, soit pour le département. Je pense avoir répondu à vos interrogations.

Cordialement

M.COSTE

Commission :

Arbitrage :

Réjean annonce qu'il a envoyé à tous les membres de la Ligue la nouvelle feuille de candidature, il précise une nouveauté dans cette feuille : les candidats devront envoyer un chèque qui ne sera pas rendu le jour de l'examen. Cela servira pour les frais de dossier (Carte + Ecusson et frais de timbre).

Discipline :

Réunion de la commission le samedi 25 avril à 09H00, 2 demandes d'appel. Kevin Muller et Yannick Gamelin avec son avocat.

Jeunes et Technique :

Un petit rappel pour la dotation des jeunes lors des Championnats de Ligue les deux Comités versent 300 € et la Ligue 400 €.

4. CR de la réunion du CDN du 28/02

Suite aux démissions de Serge KHELFANE et de Michel ROUARD, les commissions subissent des mutations parmi leurs membres :

Jean-Christian EVRARD, que le Président (JCD) a sollicité, a accepté de s'occuper des jeunes au sein du comité Nord, ainsi qu'à la ligue des Hauts de France par ailleurs. Le Président vous en a informé et l'en remercie encore aujourd'hui.

Au sein de cette commission des jeunes, il ne faut qu'un seul représentant par district (le Centre en a deux, il faut choisir).

Le Président a demandé à Bernard de s'en retirer au vu de ses nombreuses tâches au niveau de l'arbitrage.

Parole aux Présidents de District

Cambrésis :

Pour les responsables des championnats des clubs, le règlement est clairement établi, et les rencontres se disputent à dates fixes.

Nos différentes équipes se sont inscrites en adéquation avec ce règlement.

Ce n'est pas la peine que certains clubs téléphonent pour modifier les dates de rencontres alors que dans certains cas la journée ne s'est pas encore déroulée.

Nous sommes pour l'application pure et simple du règlement.

Le calendrier est établi suffisamment tôt pour savoir si le club s'inscrit ou pas.

Flandre :

J'ai à vous faire part d'une question que m'a posée la présidente de la commission féminine, Christelle Paget, à savoir quelle n'a jamais eu un contact ou de réunion avec notre présidente départementale des féminines.

Réponse : la commission féminine fait partie de la sportive. (Il n'y a que le Bol D'Or)

Sambre :

Alain Lefevre a repris la présidence du district pour 2 dernières années.

Maritime :

Réjean a posée la question de l'affaire SAGHAAR (accident survenue au mois de janvier).

Réponse : L'assurance prend contacte directement avec la victime.

5. CR de la réunion du CDN du 18/04

Aline CHAUSSOY a annoncé que la MAIRIE refuse que l'on fasse un barbecue lors du Championnat des Jeunes le 26/04. Sinon pas grand-chose.

6. Résultat des qualificatifs

X3 Vétérans Nord à l'ABL le 28/03 :

7 équipes présentes

ABGS = 2, SMPSD = 1, USD = 2 et USG = 2.

X1 + X1 F Nord au l'ABL le 04/04 :

En Féminine il y a eu : 16 joueuses

ABGS = 2, ABL = 1, ADJM = 1, SMPSD = 3, USD = 5, USG = 4.

En Seniors, il y a eu 67 joueurs

ABGS = 19, ABL = 3, ADJM = 6, FMOC = 1, SMPSD = 15, USD = 19, USG = 4.

X2 + X2 F Nord au SMPSD le 11/04 :

En Féminine il y a eu : 14 équipes

ABGS = 2, ADJM = 4, FMOC = 1, SMPSD = 4, USD = 2, USG = 1

En Seniors, il y a eu 53 équipes

ABGS = 14, ABL = 2, ADJM = 6, FMOC = 4, SMPSD = 12, USD = 12, USG = 3

Une équipe a refuse de jouer en justifiant que si les Qualificatifs se déroulaient dans les bouledromes elle ne jouerait plus. En disant que les Championnats se déroulent à l'extérieur.

Le Président tient à préciser qu'il n'y a aucune OBLIGATION de ne pas jouer à l'intérieur des bouledromes, tout le monde se plaint quand nous faisons un Championnat dehors et qu'il n'y a pas de bouledrome surtout quand il fait mauvais temps. Donc arrêtons de se foutre du monde.

X2 Mixte à l'ABGS le 18/04 :

Il y a eu 48 équipes

ABGS : 11 ADJM : 8 FMOC : 5 SMPSD : 9 USD : 10 USG : 5

Le Président vous a transmis la liste des équipes qualifiées par mail.

7. Résultats des Championnats du Nord.

X1 Féminin le 19 avril à l'A.S.A Pétanque

Stéphanie GRISOLET du club ABGS s'incline en ½ finale

Sandrine POINSOT du club USD est Championne du Nord

X2 Senior le 19 avril à l'A.S.A Pétanque

Guy et Adrien BELLOC du club de l'ABGS s'inclinent en ¼ finale

Sébastien HAUTECOEUR et Geoffrey KINNOO du club de l'USD s'inclinent en ½ finale

Arnaud BOUTELIER et Sébastien PECQUEUX du club de l'USD sont Champions du Nord

8. Trésorerie.

Point sur les affiliations, et calendriers du CDN et Redevance des concours.
BLE nous fait le point, sinon tout va bien.

9. Coupe de France des clubs.

L'USD a gagné contre Wambrechies le 16 à 2
L'ABL a gagné contre l'ASA Pétanque 19 à 2
L'ABGS a gagné contre Lomme 17 à 4

Pour le 3^{ème} tour Départemental date butoir le 6 juin 2015:

USD ira à BOUSIES, ABL recevra BRUAY et ABGS ira à BOUSSOIS.

10. Finale du Championnat de tir de précision.

La finale s'est déroulée le 12 avril à l'USD, il y a eu 12 joueurs.

Le vainqueur est pour la deuxième fois consécutive HUGUES Loïc de l'ADJM qui représentera le district à Aniche le 26 avril.

Les résultats sont sur le site du District.

Pour les prochaines années que pensez-vous de mettre en place un tour de rôle comme nous le faisons pour les AG etc ...

Ok pour tous sauf le FMOC s'abstient en sachant que les 2 clubs de Bourbourg ne participeraient pas au tour de rôle.

11. Déplacement pour le Championnat de Ligue X3 Jeunes à Aniche le 26/04.**1 DELEGUE BUS CAROLE WATTIAU**

Clubs	Benjamin/Minime	Cadet	Junior	Accpts	TOTAL
ABB					
ABGS	8	4+1	1	5	19
ABL		1	2		3
ADJM					
FMOC	4	1		1	6
SCB		1	1		2
SMPSD	18	6	3	18	45
ST POL			1		1
USD	2	2		2	6
USG					
TOTAL	32	16	8	26	74

BUS avec 53 places + 4 voitures Départ à 7h00 Place St Nicolas Petite Synthe, le FMOC a une voiture de 6 places.

Seuls les coatchs (initiateurs et BF) avec licence seront sur les terrains avec leur équipe.

12. Déplacement prévisionnel pour le Championnat de Ligue X3 Jeunes à Lillers le 10 mai.

Clubs	Benjamin/Minime	Cadet	Junior	Accpts	TOTAL
ABB					
ABGS	8	4+1	1	5	19
ABL		1	2		3
ADJM					
FMOC	4	1		1	6
SCB		1	1		
SMPSD	18	6	3	18	45
ST POL			1		1
USD	2	2		2	6
USG					
TOTAL	32	16	8	26	74

1 bus et 4 voitures à prévoir.
Nous attendons les résultats de dimanche.

13. Remerciements

Le Président remercie tous les bénévoles qui ont participé au démontage des installations après le Bal du Printemps. Cette année nous étions 9 bénévoles, la remise des dons se fera le jeudi 30 avril.

14. Parole aux Présidents de Commission

Sportive & Féminine : Une réunion est prévue le 29 avril 2015 à 18h30 au club SMPSD.

Jeunes : JCE

Mercredi 5^{ème} séance au FMOC. Sélection jeunes au club ADJM le 7 juin 2015 (matin)

Au championnat pour du 26/04 il sera distribué des médailles à la meilleur équipe Benjamin.

Arbitrage : BL

Encore une nouvelle fois un appel à candidatures, manque cruellement d'arbitres.

15. Courrier.

Le président a reçu une invitation pour l'AG de l'ABL, le dimanche 03 mai à 10H30, malheureusement il ne pourra y participer et demande qui peut le représenter.

Réponse : JCE regarde s'il est disponible.

16. Questions diverses.

RL :

Le Président félicite Paul LAURETTE qui va recevoir la médaille de Bronze de la Jeunesse et Sports le 25 avril à la salle de la Concorde.

Le Président rappelle à tous les clubs que vous avez signés une chartre et vous devez la respecter.

Lorsque vous faites jouer dans un boudrome, il faut appliquer le règlement des boudromes et ne pas faire le règlement de la Fédération. Je vous rappelle que ce règlement complète le règlement officiel et en aucun cas il le modifie.

ADJM :

Pourquoi un qualificatif X3 Vétéran le jeudi 7 mai 2015 ?

Réponse : seule journée disponible et pour les vétérans ce n'est pas gênant.

USD :

Nous sommes à la recherche d'un minime pour le championnat jeune pour remplacement. (Blessure).

**Prochaine réunion le 22 juin 2015
A 18 h 30
Au club ABL**

LE SECRETAIRE GENERAL
Michel TRUYEN